

**La marque et le site meilleursfcpi.com sont exploités par La Financière, société de courtage en assurances et en placements financiers fondée en 2006, qui compte plusieurs milliers de clients.**

Ce document (à signer au verso) vous donne les éléments nécessaires pour vous assurer de notre statut et de notre capacité d'exercer. Au verso, vous trouverez également les principes de fonctionnement des FCPI / FIP.

## Expertise, sécurité et transparence

La Financière est représentée par René Girault qui détient également France Finance Informations, Financière de France et eCapital. Ces sociétés ont pour vocation l'analyse des placements financiers et leur commercialisation. Elles ne font partie d'aucun groupe financier : leurs équipes d'analystes peuvent sélectionner, en toute liberté, les meilleurs produits du marché aux meilleurs coûts selon des critères de performance, de solvabilité et de gestion.

Meilleursfcpi.com met en ligne un certain nombre de fonds d'investissements alternatifs (FCPI/FIP). Nous vous informons sur vos placements, lors de la souscription et durant toute leur durée. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques concernant les produits qui ont retenu votre attention et vous expliquer leur fonctionnement, fiscalité, avantages et inconvénients. Nous vérifions que les produits souscrits sont compatibles avec votre profil d'investisseur et vos situations financière et patrimoniale. Nous nous assurons de la bonne compréhension des risques liés à vos placements et notamment de la bonne connaissance de l'échelle de risque propre à chaque fonds indiquée dans le DICI, que vous devez consulter préalablement à toute souscription accompagné du règlement et de la plaquette commerciale du fonds.

Garants de la sécurité des opérations traitées, La Financière choisit ses partenaires avec la plus extrême prudence. La qualité de signature constitue notre critère de base pour la sélection d'un produit et d'un établissement. Des partenariats ont donc été conclus avec des établissements financiers de confiance : AXA, ALTO, 123 INVESTISSEMENT MANAGEMENT, ACG MANAGEMENT, TRUFFLE CAPITAL, APICAP, VATEL CAPITAL, A+ FINANCE\*...

Ces établissements nous rémunèrent directement en toute transparence : il n'y a pas de coût supplémentaire lié aux services que nous vous proposons. C'est la raison pour laquelle tous vos règlements de souscription doivent être effectués par chèque à l'ordre exclusif des sociétés gestionnaires des fonds sélectionnés. Le détail de notre rémunération est consultable sur simple demande écrite auprès de nos analystes.

\* Notre liste de partenaires évolue régulièrement.

Face à vous, La Financière s'engage et mobilise au service de la gestion de votre épargne et de vos projets financiers :

- Les compétences de ses analystes en gestion de patrimoine et en particulier de FCPI / FIP,
- Sa parfaite connaissance des FCPI / FIP sur les plans juridique, fiscal, technique et pratique,
- Son expérience de la pratique des marchés et sa maîtrise des différents types de support comme des styles de gestion.

**NOS ANALYSTES  
SONT A VOTRE ECOUTE  
7 JOURS/7 - 9H / 22H**



**01 40 70 15 15**  
Appel et service gratuits



**01 47 20 52 00**



**contact@meilleursfcpi.com**



**27 avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie  
Paris XVI<sup>e</sup> (Sur rendez-vous)**

SARL au capital de 222 000 € immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS : SIREN 488 675 893 / APE 6622Z - Siège social : 27 avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie 75116 Paris - Tél. 01 47 20 02 02 – Fax 01 47 20 52 00

Société de Conseil en Gestion de Patrimoine, agréée Conseil en Investissements Financiers (CIF), membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI CIF), association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le numéro E002237

Société de Courtage d'Assurances enregistrée auprès de l'Organisme pour le Registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 07 005 371

Démarcheur bancaire et financier enregistré sous le numéro 2062717912VB

Garantie financière et responsabilité civile professionnelle n° 41008314 de la compagnie Allianz CC Y106 Gestion RC 92086 Paris La Défense

Membre actif de la Fédération Française des Courtiers d'Assurance et de la Réassurance et de la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances

Déclaration auprès de la CNIL de détention d'informations collectées en application de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés 78-17 du 6 janvier 1978 sous le numéro de récépissé 2084770 V 0 (www.cnil.fr).

**Veillez signer au verso →**

# NEOVERIS CORSE 2017

## Fonds d'Investissement de Proximité (FIP)

Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 29/08/2017  
Code ISIN : FRO013269727

Retournez ce bulletin à l'adresse ci-dessous :

**meilleursfcp.com**

27 avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie 75116 Paris

Tél. 01 40 70 15 15 • Fax 01 47 20 52 00

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION

### SOCIETE DE GESTION

**ACG MANAGEMENT**  
(SA agréée AMF n° GP 00-046)  
Capital : 1 567 083 €  
Siège social : 6, allées Turcat Méry  
CS 40025 - 13272 Marseille Cedex 8  
RCS Marseille : 432 544 773

### DEPOSITAIRE

**ODDO & CIE**  
Capital : 70 000 000 €  
Siège social : 12, bd de la Madeleine  
75009 Paris  
RCS Paris : 652 027 384

### DISTRIBUTEUR

CODE : OEM901136

(cachet)

### ETAT CIVIL

M  Mme  M et Mme (souscription indivise)  M ou Mme (souscription conjointe)

#### SOUSCRIPTEUR 1

Nom  Prénom   
Date de naissance  Lieu de naissance  Dépt  Nationalité

#### SOUSCRIPTEUR 2

Nom  Prénom   
Date de naissance  Lieu de naissance  Dépt  Nationalité

#### ADRESSE FISCALE

Rue   
Code postal  Ville  Pays

#### ADRESSE DE CORRESPONDANCE (SI DIFFERENTE)

Téléphone  E-mail

Autorise, la Société de Gestion à lui adresser toute notification par courrier électronique (lettre d'information, courriers aux souscripteurs en cours de vie du Fonds,...) à l'adresse indiquée ci-dessus.

ATTESTATION DE RÉSIDENCE(S) FISCALE(S)	SOUSCRIPTEUR 1	SOUSCRIPTEUR 2
J'atteste avoir la nationalité américaine ou être citoyen américain* <small>*Définition disponible sur notre site internet <a href="http://www.acg-management.fr">www.acg-management.fr</a></small>	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui (joindre le formulaire W9 téléchargeable sur notre site internet)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui (joindre le formulaire W9 téléchargeable sur notre site internet)
J'atteste être résident fiscal du (ou des) pays suivant(s) :	.....	.....
Si vous êtes résident non français, merci de préciser votre NIF :	.....	.....
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations données et m'engage, en cas de changement de ma situation, à transmettre un formulaire de changement de situation, téléchargeable sur notre site internet <a href="http://www.acg-management.fr">www.acg-management.fr</a>	Certifié le .....	Certifié le .....
	Signature :	Signature :

### 1. SOUSCRIPTION

**Déclare adhérer au Fonds d'investissement de proximité NEOVERIS CORSE 2017** (le « Fonds ») en application de l'article L.214-24-35 dernier alinéa du Code monétaire et financier et avoir reçu et pris connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur joint au présent Bulletin de Souscription et en particulier de ses dispositions relatives aux conditions de rachat, le Règlement du Fonds étant par ailleurs tenu à ma disposition au siège social de la Société de Gestion.

La valeur nominale d'origine d'une part étant fixée à **100 euros** (hors droits d'entrée) et la souscription minimum étant de 10 parts, majorée des droits d'entrée (de 5% maximum net de taxe) répartis entre la Société de Gestion et les établissements distributeurs.

**Déclare souscrire irrévocablement** des parts du Fonds ainsi qu'il suit :

Nombre de parts souscrites (Minimum de 10 parts)	Montant du Capital initial (Nombre de parts x 100 €)	Montant des droits d'entrée (Capital initial x 5% 2%)	Montant total de la souscription (Capital initial + droits d'entrée)
<input type="text"/>	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €

Paraphe :

Exemplaire ① : DEPOSITAIRE - Exemplaire ② : DISTRIBUTEUR - Exemplaires ③ & ④ : CLIENT

Les informations recueillies font l'objet de traitements informatiques ayant pour finalité l'enregistrement, le suivi et la gestion de votre participation dans le Fonds, y compris l'exécution des obligations fiscales y afférentes. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Société de Gestion.

Inscription des titres (cocher la case correspondante) :

En nominatif administré, sur le compte titres ci-dessous référencé (joindre un Relevé d'Identité Bancaire)

N° de compte titres (hors PEA) :	BANQUE	GUICHET	COMPTE	CLE RIB

En nominatif pur, sur le registre émetteur

Le montant total de la souscription sera libéré ainsi qu'il suit (cocher la case correspondante) :

- Par prélèvement sur mon compte bancaire (uniquement les souscriptions par l'intermédiaire d'un établissement bancaire).  
 Par chèque à l'ordre du **FIP NEOVERIS CORSE 2017**.

## 2. DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je reconnais :

- Avoir conscience que mes avoirs seront bloqués jusqu'au 31 décembre 2025 minimum et jusqu'au 31 décembre 2027 maximum suivant la décision de la Société de Gestion ;
- Avoir compris les risques et les autres considérations afférentes à une souscription des parts du Fonds, notamment le risque de perte de tout ou partie du capital investi ;
- Avoir été informé de ma catégorisation en tant que client non professionnel et avoir renseigné préalablement à la présente souscription le questionnaire connaissance client ;
- Que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme et que les avantages fiscaux ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds ;
- Avoir souscrit en l'absence de tout démarchage pour le compte d'ACG Management. Dans le cas contraire, j'ai préalablement complété le récépissé de démarchage bancaire et financier ci-joint.

## 3. ENGAGEMENT DU PORTEUR DE PARTS POUR BENEFICIER DES AVANTAGES EN MATIERE D'IMPOT SUR LE REVENU (IR)

Je soussigné(e) déclare vouloir bénéficier des avantages fiscaux prévus aux articles 163 quinquies B et 199 terdecies-0 A du Code général des impôts, et en conséquence :

- Ai pris note que le plafonnement global des avantages fiscaux relatifs à l'Impôt sur le Revenu est de 10 000 € ;**
- Reconnais** que le bénéfice des avantages fiscaux est conditionné par le fait de ne détenir à aucun moment, seul ou avec mon conjoint, ou partenaire lié par un PACS, mes ascendants et descendants, ou par personne interposée, plus de 10% des parts du Fonds, ni directement ou indirectement plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds (pour le bénéfice de l'exonération d'impôt sur le revenu des plus-values réalisées), et n'avoir jamais détenu ce pourcentage au cours des cinq années précédant ce jour ;
- M'engage** à conserver mes parts souscrites jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la souscription ;
- Ai pris note** qu'en cas de non respect de l'un des engagements ci-dessus, la réduction d'impôt ou l'avantage fiscal obtenu pourra être repris (sauf exception en cas de cession ou de rachat de parts prévu par la réglementation fiscale).

Il me sera adressé une attestation nominative du nombre de parts souscrites, à joindre à ma déclaration d'impôt sur le revenu.

## 4. ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

« Je verse un montant total de [ ] euros, qui comprend un montant de droits d'entrée de [ ] euros.  
Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,74% (TMFAM\_GD), dont les frais de commissions et de distributions (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,70% (TMFAM\_D).

Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de 10 ans. »

Fait à [ ] le [ ]

(en quatre exemplaires)

Au 30/06/2017, les taux d'investissement en titres éligibles des FIP gérés par ACG Management sont les suivants :

FIP	Année de création	Taux d'investissement en titres éligibles	Date limite d'atteinte des quotas
Néoveris 4	2006	En cours de liquidation	n/a
Néoveris 5	2007	En pré-liquidation	n/a
Néoveris 6	2008	En pré-liquidation	n/a
Néoveris 7	2009	En pré-liquidation	n/a
Néoveris Corse 2009	2009	En pré-liquidation	n/a
Néoveris 8	2009	En pré-liquidation	n/a
Corse Suminà	2010	En pré-liquidation	n/a
Néoveris 9	2010	60,32%	31/12/2012
Néoveris 10	2011	60,35%	22/12/2013
Néoveris Outre-mer 2011	2011	60,45%	22/12/2013
Néoveris Santé & Bien-Être	2012	62,69%	27/12/2014
Néoveris Corse 2012	2012	71,66%	22/11/2014
Néoveris Santé & Bien-Être 2013	2013	92,17%	27/01/2016
Néoveris Corse 2013	2013	62,29%	28/07/2016
Savoir-Faire France	2014	73,81%	20/01/2018
Néoveris Corse 2014	2014	71,60%	30/08/2018
Néoveris Corse 2015	2015	54,49%	11/08/2019
Néoveris Avenir Economie	2015	14,17%	28/08/2019
Néoveris Corse 2016	2016	13,25%	10/06/2020
Néoveris France Croissance	2016	11,09%	18/01/2020

Nom, prénom :

Signature du (ou des) (co-)souscripteur(s) :  
(précédée de la mention manuscrite : « lu et approuvé »)

### AVERTISSEMENT

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que son argent est bloqué jusqu'au 31 décembre 2025, cette durée étant prorogable 2 fois un an sur décision de la Société de Gestion soit jusqu'au 31 décembre 2027 au plus tard, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. Le fonds d'investissement de proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

Exemplaire ① : DEPOSITAIRE - Exemplaire ② : DISTRIBUTEUR - Exemplaires ③ & ④ : CLIENT

Les informations recueillies font l'objet de traitements informatiques ayant pour finalité l'enregistrement, le suivi et la gestion de votre participation dans le Fonds, y compris l'exécution des obligations fiscales y afférentes. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Société de Gestion.

**Investir dans des fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) ou des fonds d'investissement de proximité (FIP) permet de diminuer le montant de votre Impôt sur le revenu (IR) et constitue une solution de diversification de portefeuille. Vous misez sur des entreprises naissantes ou en croissance.**

L'actif d'un **FCPI** est constitué au minimum à 60 % par des titres de **sociétés non cotées dites innovantes** de moins de 2 000 salariés, ayant leur siège social en Europe et soumises à l'IS. Leur caractère innovant est déterminé par la part de leurs dépenses en R&D ou OSEO.

**18 % de réduction immédiate d'IR**

(hors droits d'entrée) soit un maximum de 2 160 € pour un montant maximum d'investissement de 12 000 € pour les contribuables célibataires\*

L'actif d'un **FIP** est constitué au minimum à 60 % (FIP Corse et FIP Dom-Tom : 70 %) par des titres de **PME régionales** non cotées dont au moins 10 % de jeunes entreprises de moins de 5 ans, dont les sièges sociaux sont situés dans un périmètre géographique défini allant de trois à quatre régions limitrophes.

**De 18% jusqu'à 38% de réduction immédiate d'IR**

(hors droits d'entrée) soit un maximum de 4 560 € pour un montant maximum d'investissement de 12 000 € pour les contribuables célibataires\*

\*

Les plafonds des montants de réduction et d'investissement sont doublés pour les contribuables mariés soumis à une imposition commune » dans la limite d'un plafond global de 10.000 €.

Les 30 à 40% de placements restants qui constituent les FCPI / FIP, moins volatiles et librement choisis par les fonds, sont fonction de leurs stratégies d'investissement : actions, obligations, Sicav... Les droits d'entrée sont variables selon les fonds : de 0 à 5% maximum.

Les éventuelles plus-values réalisées en cas de revente sont exonérées d'impôt hors CSG, CRDS et prélèvements sociaux (17,2% en 2018, pourcentage actualisé annuellement), si vous ne sortez pas du fonds avant 5 ans. Cette contrainte peut être levée dans certains cas : invalidité, licenciement et décès. La durée d'immobilisation des fonds est en moyenne de 8 ans (10 ans maximum).

Les FCPI, FIP et FIP Corse (Fonds d'Investissement de Proximité en Corse) sont des fonds agréés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui sont proposés par des sociétés de gestion spécialisées dans le non coté et certains domaines : biotech, hightech, etc. La société qui collecte vos versements a deux ans pour les investir dans des PME éligibles. Cette période est mise à profit pour trouver les meilleures opportunités. Les cotations étant généralement semestrielles, les souscripteurs sont informés des investissements réalisés et de leur rendement dans le rapport de gestion semestriel qui leur est adressé.

**Nota :** Ces opérations présentent par nature un risque en capital et vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement, si les sociétés de gestion et les produits proposés ne sont pas soigneusement sélectionnés. C'est pourquoi il est recommandé de ne pas y consacrer plus de 10 % de vos actifs.

AXA, ALTO, INVEST, ACG MANAGEMENT, 123 IM, APICAP, VATEL CAPITAL, IDINVEST PARTNERS, FEMUQUI, TURENNE CAPITAL

**Je soussigné(e) / nous soussigné(e)s,**

Civilité :  Monsieur  Madame  Monsieur  Madame

Nom : .....

Prénom : .....

Reconnais (reconnaissons) avoir pris connaissance de la fiche de présentation de La Financière.

Fait le : ...../...../..... à : .....

Signature(s) :

NOS ANALYSTES SONT A VOTRE DISPOSITION  
AU 01 40 70 15 15\* 7 JOURS/7 - 9H/22H

\* Appel et service gratuits sans engagement d'achat

LETTRÉ DE MISSION

Ce document a pour but de préciser les contours et les modalités de notre intervention conformément à la réglementation en vigueur (article 335-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers), car vous avez souhaité nous consulter en qualité d'intermédiaire en placements financiers pour réaliser un investissement vous permettant de réduire votre impôt sur le revenu. Nous vous remercions de votre confiance.

### Je soussigné(e) / nous soussigné(e)s,

Civilité :  Monsieur  Madame  Monsieur  Madame

Nom : .....

Prénom : .....

Agissant en tant que particulier(s)

Agissant en tant que professionnel(s) représentant la société dénommée : .....

Et,

Souhaitant réduire le montant de mon (nos) impôt(s) dû au titre des revenus N, payable en N+1.

### Ci-après dénommé(es) le Client.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance du Document d'Entrée en Relation présentant le cabinet de conseil en investissement La Financière\* conformément à l'article 335-3 du règlement général de l'AMF et de notre qualité de démarcheur bancaire et financier (n° 2062717912VB), notamment pour les opérations, produits et services des établissements suivants : établissements suivants : AXA, ALTO, INVEST, ACG MANAGEMENT, 123 IM, APICAP, VATEL CAPITAL, IDINVEST PARTNERS, FEMUQUI, TURENNE CAPITAL...

\* meilleursfcpi.com et meilleursfipcorse.com sont des marques de la Financière.

### Votre situation

Le questionnaire « Mieux vous connaître » joint à cette lettre de mission a pour objet de connaître plus en détail votre situation personnelle et patrimoniale. En fonction des dispositifs qui répondront au mieux à votre situation et à vos objectifs, les horizons de placement seront plus ou moins longs, mais il convient de respecter les délais fiscaux impartis afin de conserver les avantages fiscaux obtenus. Les délais sont renseignés sur les bulletins de souscription de nos partenaires mais également sur nos différents sites mis à jour régulièrement.

### Cadre de notre intervention

Nous mettons en ligne un certain nombre de fonds d'investissements alternatifs (FCPI/FIP) et nous fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques concernant les produits qui ont retenu votre attention et vous expliquer leur fonctionnement, fiscalité, avantages et inconvénients. Nous vérifions que les produits souscrits sont compatibles avec votre profil d'investisseur et vos situations financière et patrimoniale. Nous nous assurons de la bonne compréhension des risques liés aux produits souscrits et notamment, de la bonne connaissance de l'échelle de risque propre à chaque fonds indiquée dans le DICI, que vous devez consulter préalablement à toute souscription accompagné du règlement et de la plaquette commerciale du fond. Notre intervention sera donc orale ou écrite et interviendra également par le biais de nos sites et de nos différentes communications.

### Spécificités FCPI et FIP

Chaque année, nous mettons plusieurs fonds d'investissements alternatifs (FCPI/FIP) en ligne, sélectionnés sur des critères de niveau de marché, de pourcentage de PME, d'efficacité de la fiscalité, et selon l'historique de nos sélections précédentes. Nous recommandons de souscrire des sommes plus faibles, mais régulières et de changer régulièrement de sociétés de gestion afin de diversifier les investissements. Nous recommandons également de ne pas allouer plus de 10% de vos actifs financiers à ce type d'investissement et de vous assurer que vous ne dépassez pas le plafond global des niches fiscales pouvant entraîner une perte de réductions fiscales, ni les plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée.

*Veillez parapher cette page ici →  
et signer au verso*



## Calendrier

Notre mission débutera à réception d'un exemplaire de la présente lettre de mission signée par vos soins. Nous recueillerons les éléments patrimoniaux nous permettant d'avoir connaissance de votre situation financière, de votre expérience et de vos objectifs en matière d'investissement. A réception complète des documents d'entrée en relation nécessaires à notre mission et des bulletins de souscription remplis et signés par vos soins, nous pourrons valider les solutions d'investissement répondant à vos objectifs. Nous vous répondrons par téléphone, email, courrier ou à l'occasion d'un rendez-vous si vous le souhaitez, ceci afin de valider la bonne compréhension des produits et de vérifier l'adéquation de votre souscription avec votre patrimoine et vos objectifs.

## Suivi

Nous vous proposons d'actualiser régulièrement votre dossier afin de prendre en compte l'évolution de votre situation financière et de vos objectifs d'investissement. Nous sommes à votre disposition pour faire un point chaque fois que vous le jugerez nécessaire par téléphone, email, courrier ou à l'occasion d'un rendez-vous si vous le souhaitez. En contrepartie, vous vous engagez à nous informer expressément de toute opération d'ores et déjà réalisée ou à venir qui affecterait votre situation patrimoniale et/ou fiscale, pour que nous puissions exercer en toute connaissance de cause notre devoir d'information. Le non-respect de cette obligation nous déchargerait de toute responsabilité, car l'absence de ces informations ou leur formulation erronée peut affecter sensiblement la qualité du service rendu. Vous gardez l'entière responsabilité de toute décision portant sur les actifs financiers.

## Confidentialité / Conflit d'intérêts / Informatique et Liberté

Tous les documents et éléments qui nous seront transmis seront traités avec la plus extrême confidentialité. En application de l'article 325-9 du Règlement Général de l'AMF, le cabinet et ses collaborateurs sont soumis au secret professionnel.

Les collaborateurs et le dirigeant de La Financière s'engagent à respecter les principes d'égalité de traitement et de primauté des intérêts de leurs clients afin de prévenir tout risque sensible de conflit d'intérêts. Ainsi, les collaborateurs et le dirigeant de La Financière informent le Client sur les fonds auxquels il souhaite souscrire et le Client prend sa décision seul et en toute indépendance.

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) européen UE 2016/679 entré en vigueur dans tous les états membres de l'Union Européenne le 25 mai 2018, vous pouvez exercer un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité (restitution et transfert) de vos données à caractère personnel et un droit d'opposition ou de limitation de leur utilisation par courrier au Délégué à la Protection des Données c/o La Financière, 27 Avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie, 75116 Paris. Le cadre du traitement de vos données à caractère personnel est exposé à la fin du document d'entrée en relation « Mieux vous connaître ».

## Rémunération

La Financière est directement rémunérée par les sociétés de gestion sous forme de rétrocessions portant sur les frais d'entrée et les frais annuels de gestion. A ce titre, elle n'est pas indépendante. Le Client reconnaît avoir été informé préalablement à la souscription du détail de cette rémunération fonds par fonds et notamment, que lorsque la prestation de conseil en investissement financier sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, le conseil en gestion de patrimoine percevra 100% des frais d'entrée et, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, de 20 à 50% des frais de gestion annuels. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement Général de l'AMF, le Client peut accéder au détail écrit de notre rémunération sur simple demande auprès de nos services.

Nota : Pour les placements SOFICA, aucune rémunération n'est perçue sur frais de gestion mais une commission payée par la société allant jusqu'à 4%.  
Pour l'investissement direct dans une pme, notre rémunération est d'un maximum de 12% du montant souscrit.

## Responsabilité / litige

La présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Si malgré les soins apportés à notre mission, un litige venait à opposer les parties, celles-ci s'engagent à rechercher un arrangement amiable. Le Client adressera ses réclamations éventuelles par courrier à La Financière, 27 Avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie, 75116 Paris, puis au médiateur de l'ANACOFI, 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris, et enfin, si le litige n'est toujours pas résolu, au médiateur de l'AMF : Madame Marielle Cohen-Branche - Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02. Le Client certifie avoir compris que La Financière ne pourra être tenue responsable en cas de dépassement du plafond global des niches fiscales et des plafonds spécifiques, qui entraînerait une perte des réductions fiscales acquises, ni en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée. La Financière décline toute responsabilité en cas de remboursement de la souscription des clients pour cause d'une collecte insuffisante du partenaire qui empêcherait la création dudit produit (SOFICA, SCPI, FCPI, FIP...).

## Durée

La présente lettre de mission est établie pour une durée d'un an à compter de la signature du client, et se prorogera par tacite reconduction jusqu'à dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Fait en 2 exemplaires, le : ..... / ..... / ..... à : .....

Signature du client / de la cliente  
Précédée de la mention « bon pour accord »

Signature du client / de la cliente  
Précédée de la mention « bon pour accord »

Pour La Financière  
René GIRAULT

*Veillez nous faire parvenir les 2 exemplaires remplis et signés. Un exemplaire vous sera renvoyé avec notre signature.*

### COMMENT SOUSCRIRE PAS À PAS

#### 1 Remplissez et signez les 5 documents réglementaires d'entrée en relation

Ces documents répondent à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers. Nous vous invitons à les lire attentivement, à les renseigner intégralement (tous les champs sont obligatoires) et à les signer en ajoutant les mentions manuscrites (ex. « Bon pour accord ») qui vous sont demandées (les dossiers incomplets ne pourront pas être traités) :

1. **La présentation du cabinet La Financière qui exploite la marque meilleursfcpi.com**, vous donne les éléments nécessaires pour vous assurer de notre statut et de notre capacité d'exercer ainsi que les principes de fonctionnement des fonds que nous vous proposons ;
2. **La lettre de mission** (2 ex.) précise les modalités de notre intervention conformément à l'article 335-1 du règlement général de l'AMF ;
3. **La fiche « Mieux vous connaître »** nous permet de vérifier l'adéquation de votre investissement avec votre expérience, vos objectifs et votre situation financière conformément aux articles L561-5 et L561-6 du Code Monétaire et Financier et à la 3<sup>ème</sup> directive TRACFIN ;
4. **Le compte-rendu de mission** (2 ex.) confirme votre accord sur les modalités de notre intervention basée sur la situation financière que vous déclarez, conformément à l'article 335-1 du règlement général de l'AMF ;
5. **La convention de « Réception Transmission d'Ordres » ou RTO** (2 ex.) nous autorise à transmettre vos ordres de placement.

#### 2 Complétez et signez le bulletin de souscription du (des) fonds choisi(s)

Veillez à reporter les frais d'entrée dans les zones dédiées (ex. part = 100 € + frais 2% : valeur nette de la part = 102 €) et à respecter les montants minimum de souscription propres à chaque fonds. Conservez le feuillet qui vous est réservé.

#### 3 Libellez un chèque du montant de la souscription à l'ordre indiqué sur le bulletin

Votre chèque doit obligatoirement inclure les frais d'entrée indiqués sur le bulletin de souscription. Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, vous devez être l'émetteur du chèque. Aucun chèque ne doit être fait à l'ordre de meilleursfcpi.com ou de La Financière. En notre qualité de courtier, nous adressons votre règlement à la société de gestion du (des) fonds que vous avez choisi(s). Le délai d'encaissement n'affecte pas la prise en compte de votre souscription par les autorités fiscales.

#### 4 Joignez la photocopie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois

- **Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité du (des) souscripteur(s)** : Carte Nationale d'Identité (recto/verso), Passeport (page 2 et page 3 avec photo) ou Carte de Séjour (recto/verso).
- **Justificatif de domicile de moins de 3 mois** : facture ou échéancier (eau, gaz, électricité, téléphone fixe, câble), quittance de loyer (uniquement si établie par une agence ou un syndic), avis d'imposition sur le revenu ou taxe d'habitation. *Pour les personnes hébergées : attestation de l'hébergeant de moins de 3 mois, photocopie d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile de l'hébergeant (cf. justificatifs acceptés ci-dessus).*

#### 5 Remplissez et signez le formulaire de participation à notre programme d'Avantages Clients

Si vous souhaitez profiter de notre offre de parrainage et/ou si le montant total de votre souscription est supérieur à 4 000 €, veuillez remplir la (les) rubrique(s) correspondante(s) dans le formulaire « Comment bénéficier de vos Avantages Clients » ci-joint sans oublier de renseigner et de signer l'attestation incluse. Consultez le règlement complet de nos offres en dernière page du formulaire ou sur notre site [www.meilleursfcpi.com](http://www.meilleursfcpi.com).

#### 6 Renvoyez-nous votre dossier complet en utilisant l'enveloppe T ci-jointe

Nous accusons réception de votre dossier et vous informons de la validation de votre souscription (en fonction des informations fournies dans les documents d'entrée en relation : voir paragraphe n°1) par email. Veillez à conserver une copie de votre dossier de souscription. Nous vous faisons parvenir votre exemplaire des documents à contresigner par La Financière dans un délai d'un mois. Nous transmettons votre dossier complet aux sociétés de gestion des fonds auxquels vous avez souscrit qui vous enverront directement les attestations fiscales correspondantes.

**Vous pouvez également envoyer votre dossier sous pli affranchi à meilleursfcpi.com, 27 avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie, 75116 PARIS.**

**Votre souscription doit intervenir avant les dates limites de souscription du fonds et de déclaration fiscale correspondant à l'impôt que vous souhaitez défiscaliser.**

**Avant toute souscription, vous devez prendre connaissance du DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur), du règlement et de la plaquette commerciale de chaque fonds.** La réduction d'impôt dont vous bénéficiez est la contrepartie d'un risque de perte en capital et d'une durée de blocage allant de 5 à 10 ans (selon le fonds choisi). Les conditions de sortie anticipée sont indiquées dans la notice de chaque fonds. **Il est conseillé aux souscripteurs de consacrer à ce type d'investissement un montant limité de leurs actifs financiers : entre 5 et 10 % maximum.** Depuis le 01/01/2013, la réduction d'impôt sur le Revenu (IR) liée à l'investissement en FCPI/FIP/FIP Corse entre dans le plafond global des niches fiscales de 10 000 €. La réduction d'IR obtenue au titre des SOFICA entre dans le plafond spécifique de 18 000 €.

**Nos analystes sont à votre disposition pour toute question ou vous guider dans votre souscription au 01 40 70 15 15 (appel et service gratuits), 7 jours sur 7 de 9h à 22h.**

NOS ANALYSTES SONT À VOTRE DISPOSITION

AU 01 40 70 15 15\* 7 JOURS/7 - 9H/22H

\* Appel et service gratuits sans engagement d'achat

MIEUX VOUS  
CONNAÎTRE

Cette fiche de renseignement doit être remplie et signée par vos soins dans le cadre des dispositions de l'article L.533-4 du Code Monétaire et Financier. Elle est obligatoire et nous permet de mieux vous connaître afin de répondre de la meilleure façon possible à vos besoins et vos objectifs en fonction de votre situation financière. Elle est couverte par le secret professionnel (article L. 511-33 du Code Monétaire et Financier). Pour de plus amples informations sur le traitement de vos données personnelles, veuillez-vous reporter à la fin de ce document.

	Le Souscripteur	Le Conjoint du Souscripteur (marié/pacsé) ou le Co-Souscripteur
Civilité	<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame
Nom	.....	.....
Nom de jeune Fille	.....	.....
Prénom	.....	.....
Date de naissance	.....	.....
Lieu de naissance	.....	.....
Pays de naissance	.....	.....
Nationalité	<input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Autre : .....	<input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Autre : .....
	Êtes-vous résident(e) fiscal(e) américain(e) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Êtes-vous résident(e) fiscal(e) américain(e) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Êtes-vous citoyen(ne) américain(e) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Êtes-vous citoyen(ne) américain(e) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Si oui, quel est votre TIN (Tax Identification Number) ? .....	Si oui, quel est votre TIN (Tax Identification Number) ? .....
Adresse fiscale	..... .....	..... .....
	CP : .....    Ville : .....	CP : .....    Ville : .....
Adresse postale (si différente)	..... .....	..... .....
	CP : .....    Ville : .....	CP : .....    Ville : .....
Téléphone	.....	.....
Email	.....	.....
Situation professionnelle	<input type="checkbox"/> Salarié(e) <input type="checkbox"/> Profession libérale <input type="checkbox"/> Fonctionnaire <input type="checkbox"/> Artisan(te) <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise <input type="checkbox"/> Retraité(e) <input type="checkbox"/> Sans emploi <input type="checkbox"/> Chercheur d'emploi <input type="checkbox"/> Etudiant(e)	<input type="checkbox"/> Salarié(e) <input type="checkbox"/> Profession libérale <input type="checkbox"/> Fonctionnaire <input type="checkbox"/> Artisan(te) <input type="checkbox"/> Chef d'entreprise <input type="checkbox"/> Retraité(e) <input type="checkbox"/> Sans emploi <input type="checkbox"/> Chercheur d'emploi <input type="checkbox"/> Etudiant(e)
Profession actuelle (ou dernière exercée)	.....	.....
Situation familiale	<input type="checkbox"/> Mariage* <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Célibat <input type="checkbox"/> Séparation <input type="checkbox"/> Divorce <input type="checkbox"/> Veuvage	
	* Régime : <input type="checkbox"/> Communauté réduite aux acquêts <input type="checkbox"/> Universelle <input type="checkbox"/> Séparation de biens	
	Nb d'enfants rattachés au foyer : .....    dont nb d'enfants à charge : .....	
	<input type="checkbox"/> En cochant cette case, je (nous) certifie (certifions) sur l'honneur que les informations figurant sur la présente attestation de résidence fiscale sont exactes et conformes à la réalité à la date de signature du présent document, et je m'engage (nous nous engageons) à tenir meilleursfcpi.com informé de toute évolution de ma (notre) situation.	

Veuillez signer au verso →



Vous êtes une personne (ou votre conjoint) politiquement exposée :  Oui  Non

Vous êtes un client professionnel :  Oui  Non

Vous êtes un client averti\* :  Oui  Non

Connaissances financières :  Néant  Bonnes  
 Moyenne  Très bonnes

\* Un client averti a de bonnes ou très bonnes connaissances financières.

## Le Souscripteur

Votre situation vous permet d'épargner une partie de vos revenus :  Oui  Non

Revenu annuel imposable : .....€ dont revenus fonciers : .....€

Impôt sur le revenu : .....€ Vous êtes à l'IFI :  Oui  Non → si oui, montant : .....€

Vous utilisez le Bouclier Fiscal :  Oui  Non

Origine des fonds que vous souhaitez investir :  Épargne  Cession d'entreprise  
 Succession/Donation  Vente bien immobilier

Autres : .....

Montant total de votre patrimoine : ..... € **À détailler impérativement ci-dessous :**

- Résidence principale : ..... € ou ..... % - Assurance-vie : ..... € ou ..... %

- Autres immobiliers : ..... € ou ..... % - Liquidités : ..... € ou ..... %

- Portefeuille titres : ..... € ou ..... % - Autres (préciser) : ..... € ou ..... %

Votre profil d'investisseur :  Prudent  Défensif  Équilibré  Dynamique  Offensif

## Vos objectifs d'investissement

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Défisicalisation IR  | <input type="checkbox"/> Défisicalisation IFI            | <input type="checkbox"/> Construction d'un patrimoine |
| <input type="checkbox"/> Retraite/prévoyance  | <input type="checkbox"/> PERP / Madelin                  | <input type="checkbox"/> Résidence secondaire         |
| <input type="checkbox"/> Spéculation          | <input type="checkbox"/> Revenus de capital              | <input type="checkbox"/> Assurance-vie                |
| <input type="checkbox"/> Projet professionnel | <input type="checkbox"/> Diversification de portefeuille | <input type="checkbox"/> Revenus de capitaux          |
| <input type="checkbox"/> Autres : .....       |  |   |

Avez-vous conscience que l'investissement dans un FCPI / FIP / FIP Corse / FIP Outre-Mer / Investissement Direct PME représente un risque de non liquidité et de perte en capital élevé (échelle de risque consultable dans le DICI des fonds) ?  Oui  Non\*

Êtes-vous financièrement en mesure de supporter ce risque de perte en capital ?  Oui  Non\*

L'investissement envisagé représente-t-il une part modérée de votre patrimoine (< 15%) ?  Oui  Non\*

\* Si vous avez répondu « non » à une ou plusieurs questions, vos objectifs ne sont pas en adéquation avec les caractéristiques des FCPI / FIP / FIP Corse / FIP Outre-Mer / Investissement Direct PME. Nous vous invitons à nous contacter pour de plus amples informations.

## Expérience en matière de placements et de dispositifs de défiscalisation

Vous avez déjà réalisé des placements financiers avec un conseiller :  Oui  Non

Vous déléguez la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières :  Oui  Non

Actions cotées o Actions non cotées o OPCVM Actions o OPCVM obligataires o Eurolist o Alternext:

Marché Libre       Marchés étrangers       OPCVM monétaires / FCPI / FIP / FCPR agréé / FCPR allégé

Les éléments qui vous ont conduit(e) à souscrire des SCPI de rendement ou de l'immobilier en direct :

Rendement       Retraite       Diversification

Revenus complémentaires       Intérêt fiscal       Autres : .....

Les éléments qui vous ont conduit(e) à investir dans les FIP-FCPI-FIP Corse-FIP Outre-Mer :

Réduction fiscale lors de la souscription       Exonération fiscale lors du rachat

Attrait pour l'innovation       Connaissance du produit pour en avoir déjà souscrit

Diversification       Autres : .....

**En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit, vous acceptez de prendre un risque élevé sur le capital investi et de conserver les parts pendant toute la durée de vie du fonds (hors cas de sortie prévus par la loi) :**  Oui  Non (Non = Réponse incompatible avec les placements proposés)

**[meilleursfcpi.com/La Financière décline toute responsabilité en cas de dépassement du plafond global des niches fiscales qui entrainerait une perte des réductions fiscales et en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée.](http://meilleursfcpi.com/La_Financiere_decline_toute_responsabilite_en_cas_de_depassement_du_plafond_global_des_niches_fiscales_qui_entrainerait_une_perte_des_reductions_fiscales_et_en_cas_de_depassement_des_plafonds_legaux_de_souscription_et_l_eligibilite_liee)**

Je (nous) certifie (certifions) avoir pris connaissance préalablement à la souscription des DICl, des règlements et des plaquettes commerciales des produits souscrits (inclus l'avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers). Je (nous) reconnais (reconnaissons) avoir les informations nécessaires pour souscrire en toute connaissance de cause et que les informations ci-dessus sont exactes et sincères.

Le : ..... / ..... / ..... à : .....

Signature du souscripteur :

Signature du co-souscripteur :

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) européen UE 2016/679 entré en vigueur dans tous les états membres de l'Union Européenne le 25 mai 2018, vous pouvez exercer un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité (restitution et transfert) de vos données à caractère personnel et d'opposition ou de limitation de leur utilisation par courrier au Délégué à la Protection des Données c/o La Financière, 27 Avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie, 75116 Paris.

Les réponses aux questions formulées dans nos documents sont nécessaires à l'instruction de votre souscription. En cas de non réponse, votre souscription pourra être refusée par La Financière et/ou les sociétés de gestion des fonds, responsables du traitement de ces données. Les données à caractère personnel recueillies ici et ultérieurement seront utilisées à titre principal par La Financière et ses sous-traitants pour la gestion de la relation Client, l'octroi de crédit, la prospection et l'animation commerciale, les études statistiques, l'évaluation du risque et la prévention des impayés et de la fraude, le recouvrement et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Ces données sont également susceptibles d'être communiquées pour les besoins de la gestion de la relation Client aux intermédiaires en opérations de banque dûment habilités par La Financière et aux autres sociétés commercialisant des placements financiers et immobiliers détenues par René Girault, gérant de La Financière. Par ailleurs et sauf opposition de votre part en cochant la case ci-contre, elles peuvent également être utilisées par La Financière, les sociétés de gestion des fonds et les intermédiaires en opérations de banque et de placement dûment habilités par La Financière à des fins de sollicitation commerciale de produits et services financiers ou immobiliers

Toutes les informations que vous nous communiquez sont stockées sous format électronique et papier sur le territoire français. Nous nous engageons à prendre toute mesure pour garantir un niveau de sécurité de vos données à caractère personnel adapté aux risques tout au long de leur cycle de traitement (de leur collecte à leur suppression), à les supprimer dans les 3 mois suivant l'expiration des fonds souscrits ou la revente des placements que vous avez souscrits par notre intermédiaire sauf obligation légale de les conserver et à vous notifier dans les meilleurs délais toute faille de sécurité ou violation de ces données pouvant causer un préjudice réel et sérieux.

NOS ANALYSTES SONT À VOTRE DISPOSITION  
AU 01 40 70 15 15\* 7 JOURS/7 - 9H/22H

\* Appel et service gratuits sans engagement d'achat

COMPTE-RENDU  
DE MISSION

**Ce document a pour but de confirmer les modalités de notre intervention conformément à la réglementation en vigueur (article 335-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers), car vous avez souhaité nous consulter en qualité d'intermédiaire en placements financiers pour réaliser un investissement vous permettant de réduire votre impôt sur le revenu. Nous vous remercions de votre confiance.**

### Rappel de Votre situation

Le questionnaire « Mieux vous connaître » joint à cette lettre de mission a pour objet de connaître plus en détail votre situation personnelle et patrimoniale. Au vu de votre situation, nous pouvons vous catégoriser comme client non professionnel.

Vous déclarez être client professionnel.

### Rappel de vos objectifs fiscaux

Vous souhaitez réduire le montant de votre impôt dû au titre des revenus N, payable en N+1.

### Nos recommandations

Pour répondre à vos objectifs et à vos souhaits, il nous semble opportun d'investir pour votre IR dans :

FCPI / FIP  SOFICA  Scellier  Girardin  Autres : .....

Nous mettons plusieurs fonds d'investissements alternatifs (FCPI/FIP) en ligne et nous fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions techniques concernant les produits qui ont retenu votre attention et pour vous expliquer leur fonctionnement, fiscalité, avantages et inconvénients. Nous vérifions que les produits souscrits sont compatibles avec votre profil d'investisseur et vos situations financière et patrimoniale. Nous nous assurons de la bonne compréhension des risques liés aux produits souscrits et notamment, de la bonne connaissance de l'échelle de risque propre à chaque fonds indiquée dans le DICI, que vous devez consulter préalablement à toute souscription accompagné du règlement et de la plaquette commerciale du fonds. Notre intervention sera donc orale ou écrite et interviendra également par le biais de nos sites et de nos différentes communications.

Pour l'ensemble de ces produits et du montage correspondant, vous reconnaissez :

- Avoir été correctement informé(e) grâce à nos mails, conversations téléphoniques, rendez-vous, nos sites internet et par nos lettres d'information,
- Avoir vérifié que cet investissement, et l'avantage qu'il procure, est bien adapté à votre situation fiscale particulière,
- Avoir été informé(e) que votre investissement s'exerce dans un domaine de nature aléatoire, qu'il s'agit donc d'un placement à risque et que la rentabilité de cette opération financière pour le souscripteur est fortement basée sur l'économie d'impôt à laquelle l'investissement donne droit,
- Avoir été informé(e) de la durée d'immobilisation de l'investissement et que les possibilités pratiques de cession seront limitées en absence de marché secondaire et du fait de l'absence d'avantage fiscal pour un acheteur de second rang,
- Avoir eu communication des supports papier des documents d'information particuliers relatif à cet investissement,
- Avoir eu une information claire et compréhensible sur les informations utiles pour prendre votre décision et, en particulier, les conditions de l'offre et des modalités de souscription.

*Veillez signer au verso →*

## Calendrier

1. Vous avez signé la lettre de mission.
2. Vous acceptez notre compte rendu de mission.
3. Nous vous proposons une liste de produits :
  - Vous choisissez seul(e) votre produit.
  - Vous nous faites confiance sur notre sélection.

## Confidentialité / Conflit d'intérêts / Informatique et Liberté

Tous les documents et éléments qui nous seront transmis seront traités avec la plus extrême confidentialité. En application de l'article 325-9 du Règlement Général de l'AMF, le cabinet et ses collaborateurs sont soumis au secret professionnel.

Les collaborateurs et le dirigeant de La Financière s'engagent à respecter les principes d'égalité de traitement et de primauté des intérêts de leurs clients afin de prévenir tout risque sensible de conflit d'intérêts. Ainsi, les collaborateurs et le dirigeant de La Financière informent le Client sur les fonds auxquels il souhaite souscrire et le Client prend sa décision seul et en toute indépendance.

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) européen UE 2016/679 entré en vigueur dans tous les états membres de l'Union Européenne le 25 mai 2018, vous pouvez exercer un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité (restitution et transfert) de vos données à caractère personnel et un droit d'opposition ou de limitation de leur utilisation par courrier au Délégué à la Protection des Données c/o La Financière, 27 Avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie, 75116 Paris. Le cadre du traitement de vos données à caractère personnel est exposé à la fin du document d'entrée en relation « at the end of Mieux vous connaître

## Rémunération

La Financière est directement rémunérée par les sociétés de gestion sous forme de rétrocessions portant sur les frais d'entrée et les frais annuels de gestion. A ce titre, elle n'est pas indépendante. Le Client reconnaît avoir été informé préalablement à la souscription du détail de cette rémunération fonds par fonds et notamment, que lorsque la prestation de conseil en investissement financier sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, le conseil en gestion de patrimoine percevra 100% des frais d'entrée et, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, de 20 à 50% des frais de gestion annuels. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement Général de l'AMF, le Client peut accéder au détail écrit de notre rémunération sur simple demande auprès de nos services.

Nota : Pour les placements SOFICA, aucune rémunération n'est perçue sur frais de gestion mais une commission payée par la société allant jusqu'à 4 %.  
Pour l'investissement direct dans une pme, notre rémunération est d'un maximum de 12 % du montant souscrit.

## Responsabilité / litige

La présente mission implique une obligation de moyens et non une obligation de résultats. Si malgré les soins apportés à notre mission, un litige venait à opposer les parties, celles-ci s'engagent à rechercher un arrangement amiable. Le Client adressera ses réclamations éventuelles par courrier à La Financière, 27 Avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie, 75116 Paris. Le Client certifie avoir compris que La Financière ne pourra être tenue responsable en cas de dépassement du plafond global des niches fiscales et des plafonds spécifiques, qui entraînerait une perte des réductions fiscales acquises, ni en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée. La Financière décline toute responsabilité en cas de remboursement de la souscription des clients pour cause d'une collecte insuffisante du partenaire qui empêcherait la création dudit produit (SOFICA, SCPI, FCPI, FIP...).

## Durée

Le présent compte-rendu de mission est établi pour une durée d'un an à compter de la signature du client, et se prorogera par tacite reconduction jusqu'à dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Le(s) client(s) certifie(nt) sur l'honneur que les informations fournies sont sincères, actuelles et conformes à la réalité.

Fait en 2 exemplaires, le : ..... / ..... / ..... à : .....

### Le Souscripteur

Nom : .....

Prénom : .....

Signature(s) : Précédée de la mention « bon pour accord »

### Le Co-Souscripteur

.....

.....

Précédée de la mention « bon pour accord »

Pour La Financière  
René GIRAULT

*Veillez nous faire parvenir les 2 exemplaires remplis et signés. Un exemplaire vous sera renvoyé avec notre signature.*

NOS ANALYSTES SONT A VOTRE DISPOSITION

AU 01 40 70 15 15\* 7 JOURS/7 - 9H/22H

\* Appel et service gratuits sans engagement d'achat

**Entre :**Civilité :  Monsieur  Madame  Monsieur  Madame

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Demeurant : .....

CP ..... Ville .....

**Ci-après dénommé(es) le Client d'une part,****Et :**

Le Cabinet La Financière, titulaire des marques meilleursfcpi.com et meilleursfipcorse.com, Société de Conseils en Gestion de Patrimoine, Conseiller en Investissements Financiers (CIF) référencé sous le numéro E002237 par l'ANACOFI CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, et Société de Courtage d'Assurances enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07 005 371.

**Ci-après dénommé le Conseil, d'autre part.****Article 1 : Préambule**

Le Conseil, en sa qualité de CIF, est habilité à exercer une mission de réception-transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC, dans les conditions et limites légales et réglementaires. La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-13 du Règlement Général de l'AMF. Le Client reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers. Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées auxdites règles de fonctionnement.

**Article 2 : Objet de la convention**

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission d'ordre. Cette prestation devra expressément s'inscrire dans le prolongement de l'activité de conseil ; elle ne devra s'exercer qu'en vue de transmettre un ordre résultant d'un conseil prodigué par le Conseil. Les ordres donnés par le Client dans le cadre de la présente convention ne pourront porter que sur des parts ou actions d'OPC (FIP, FCPI, SCPI...). Autrement dit, le Conseil ne pourra pas réceptionner des ordres sur des instruments financiers autres que les OPC. Le Client s'engage à informer le Conseil de tout événement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

**Article 3 : Réception et prise en charge des ordres**

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants : remise en mains propres, lettre simple ou recommandée, télécopie et email incluant l'ordre signé au format PDF. Chaque ordre donné par le Client devra comporter : son identité, la nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente), la désignation de l'OPC sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN, le nombre de parts ou actions d'OPC sur lequel porte l'ordre, le choix qu'il fait entre nominatif pur et nominatif administré et la signature du Client. Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits le 1er jour ouvré suivant la réception de l'ordre. Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneurs de compte. Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception. Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution. La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre. A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné. Le Conseil conservera les preuves de la traçabilité de la réception puis de l'envoi de l'ordre.

Veuillez parapher cette page ici →  
et signer au verso



#### Article 4 : Transmission des ordres

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les 48 heures ouvrées de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client. Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par les Intermédiaires sur les titres sur lesquels il intervient et, notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité. Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement commis par l'établissement dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre. Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que : si les conditions de marché le permettent et s'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables. Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, email ou téléphone (dans ce dernier cas, l'information sera confirmée par écrit). L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

#### Article 5 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement. En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client. A défaut de contestation dans les formes et délais impartis, le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

#### Article 6 : Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession. Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte. Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

#### Article 7 : Rémunération

Le Client ne supportera aucune facturation pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

#### Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre. Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte. La présente convention prend fin de plein droit en cas de clôture de tous les comptes ouverts au nom du Client pour lesquels le Conseil intervient comme intermédiaire.

#### Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français. Elle est établie en deux exemplaires originaux et signée par les parties.

Fait en 2 exemplaires, le : ..... / ..... / ..... à : .....

Signature du client / de la cliente  
Précédée de la mention « bon pour accord »

Signature du client / de la cliente  
Précédée de la mention « bon pour accord »

Pour La Financière  
René GIRAULT

*Veillez nous faire parvenir les 2 exemplaires remplis et signés. Un exemplaire vous sera renvoyé avec notre signature.*